



Procès-Verbal de la séance du mardi 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 16 janvier 2024, s'est réunie sous la présidence de Xavier IOOS.

Présents : Xavier IOOS, Carole BOULAY, Denis MONEGAT, Béatrice FELIX, Gérard DOUSSAU, Marie-Claude GRESSARD, Marion COLIN, Dominique REMY, Victor GIROT, Loïc COQUIN, Monique LAFON, Alain PINARD, Martine RAYNAUD

Excusée : Delphine BERNARD

Secrétaire de la séance : Loïc COQUIN

Monsieur le Maire ouvre la séance, il est procédé à l'énonciation des pouvoirs et à la signature de la feuille de présence.

1) Désignation du secrétaire de séance.

En vertu de l'article L 2121-15 du CGCT, Mr Loïc COQUIN est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 12/12/2023.

Denis MONEGAT demande la rectification du point 3, à savoir la suppression du projet de désamiantage de la toiture du foyer rural qui n'avait pas été envisagée, mais juste donnée comme exemple.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2023 est approuvé par 12 voix pour et une abstention parmi les membres présents.

3) Finances

Délibération : Dépenses d'investissement 2024 anticipées (rapporteur Denis MONEGAT)

L'article L 1612-1, du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas adopté, avant le 1^{er} janvier de l'année de l'exercice auquel il s'applique, que l'exécutif est en droit, du 1^{er} janvier de l'exercice jusqu'à l'adoption du budget, de :

- Mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider ou de mandater les dépenses de la section de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette (dépense obligatoire) venant à échéance avant le vote du budget.
- Sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Pour le budget de la **Commune**, le total des crédits ouverts sur l'exercice 2023, pour la section d'investissement, se monte à :

Montant budgétisé 2023 (sans report) + Décisions modificatives → 63 499,98 € + 13 400,00 € = 76 899,98 €

Montant au chapitre 16 (Emprunts et dettes assimilés) → 42 474,45 €

Montant pouvant être utilisé dans ce cadre → (76 899,98-42 474,45) X 1/4 = 8 606,38 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil municipal de faire application de cet article pour les dépenses d'investissement suivantes :

Chapitre 141 - Cimetière

c/2131 : 1 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2024, dans la limite des montants suivants :

Chapitre 141 - Cimetière

c/2131 : 1 000 €

Plan et projets d'investissements sur 2 ans et demande de subventions (rapporteur Monsieur le Maire)

Monsieur le Maire liste les projets en cours :

- Entretien et aménagement du cimetière
- Travaux bois et forêts
- Réfection de la Route de Pont Seille, une fois les travaux d'enfouissement réalisés

Notre participation pour le SYDESL sera à hauteur d'environ 40 000 €.

Une enveloppe de 25 000 € est disponible à la CCMT. Sur les amendes de police, les demandes doivent être faites avant juin et par le Département et l'Etat avant fin décembre.

Point sur les travaux en cours d'engagement (rapporteur Denis MONEGAT)

Monsieur Denis MONEGAT expose les vérifications en cours concernant en particulier la sécurité incendie des bâtiments communaux.

Le 15 janvier dernier, il a organisé une visite de tous les locaux concernés, ayant invité un électricien, accompagné de l'agent communal.

Le but de ces visites : vérifier l'état des systèmes de sécurité incendie, et établir une liste des interventions à réaliser pour que ces systèmes soient opérationnels.

Comme suite, un devis est demandé pour prévoir les interventions nécessaires.

Il est précisé qu'en ce qui concerne les boîtiers d'alarme, une vérification de l'état des piles suffit, ce qui a été fait, les piles devant être changées l'ont été.

Point sur le locatif et bâtiments publics (rapporteurs Monsieur le Maire et Carole BOULAY)

- **Appartement communal.** Des travaux d'électricité ont été réalisés. La gendarmerie a été contactée pour l'enlèvement des épaves. Monsieur Olivier REMANDET, Agent technique communal a pour mission de vider les déchets de la cour d'école.
- **Les décorations de Noël** ont été retirées avec l'aide d'une nacelle de location. Cette même nacelle a également été utilisée pour nettoyer les chenaux et élaguer l'arbre de la cour de l'école. Monsieur le Maire adresse, au nom de la commune, ses vifs remerciements à M. Philippe DROIN, conducteur de la nacelle. Un colis lui sera remis pour lui exprimer notre gratitude.
- **Procédure d'expulsion.** Suite au jugement, le locataire a reçu un commandement de quitter les lieux sous 2 mois. S'il ne respecte pas cette injonction, l'huissier de justice mandaté par la commune interviendra accompagné des forces de l'ordre et d'un serrurier.

4) Délibération : Abandon de la concession N°580 et reprise de l'emplacement par la commune (rapporteur Béatrice FELIX).

Vu le règlement du cimetière mis à jour par l'avenant n°2 (DE_2023_035) en date du 26/09/2023 et notamment à son article 31 - Rétrocession.

Considérant que le concessionnaire fait acte de rétrocession par courrier en recommandé avec accusé de réception reçu en mairie de Préty en date du 04 décembre 2023.

Mesdames Béatrice FELIX et Marie-Claude GRESSARD, respectivement Adjointe au Maire et Conseillère municipale, informent l'assemblée que la concession n°580 sise carré 2 - emplacement 14 peut être reprise par la commune de Préty.

Le remboursement, au prorata des années restant à courir et d'un montant de 280 €, a été imputé au compte 613 du budget communal Principal 2023. Le caveau coûte 1800 € et la commune n'aura remboursé que 280 € pour la reprise de la concession.

Le terrain/caveau, libre de tout corps sera conservé par la commune en vue d'y établir un "caveau provisoire".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- EMET un avis favorable pour la reprise de la concession susmentionnée et la conservation de l'emplacement pour établir un "caveau provisoire".
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette procédure.

5) Point sur les nouveaux contrats communaux (rapporteur Monsieur le Maire)

• **Agence postale.** Suite au départ de Madame Lucie BOIREAU, il a été décidé d'attribuer le poste à Madame Martine RAYNAUD. Un arrêté municipal acte son CDI à compter du 1^{er} janvier 2024, à l'échelon 7 (échelon déterminé grâce à une reconstitution de carrière).

• **Agent technique – entretien ménager.** Le CDD de Madame Natacha SICHAULT est renouvelé du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024.

• **Agent technique – services techniques.** Monsieur Thierry VOIR, en renfort ponctuel, à raison de 16 semaines par an, ne pourra plus intervenir (suite à une décision personnelle) après le 1^{er} juin prochain. Nous sommes donc dans l'obligation de pourvoir à son remplacement. Pour rappel, suite au départ de Monsieur Benoît GUYONNET, nous avions acté qu'un second CDI à temps plein n'était plus obligatoire.

Les pistes à étudier : pointer avec précision les interventions effectuées en aide, que ce soit par Monsieur VOIR ou par des prestataires extérieurs, voir avec les communes voisines les besoins mutuels, quantifier les besoins et les travaux, faire un planning des tâches, etc... tout ceci permettrait plus facilement de programmer un agent supplémentaire.

6) SDAGEP : point sur les réseaux d'eau pluviale et des eaux usées (rapporteur Denis MONEGAT)

Monsieur Denis MONEGAT a fait le point de ce dossier avec la personne compétente de l'ATD (Agence Technique du Département) : le planning de réalisation de l'étude est respecté. Les coûts (soit des bons de commandes pour travaux à effectuer) sont dans les prévisions.

Une nouvelle phase commence le 24 janvier 2024. A l'issue, une présentation sera effectuée par la société « Réalité Environnement » d'ici fin juin 2024.

7) Compte-rendu de la commission Vie Associative du 12 janvier 2024 (rapporteur Carole BOULAY)

Toutes les associations étaient représentées, de nombreuses personnes se sont déplacées, cette réunion était très conviviale. Chaque président(e) ou représentant(e) a fait un retour sur l'année 2023, et listé les projets 2024.

La date du 27 avril prochain est proposée pour organiser une soirée pour accueillir les nouveaux arrivants (plus rien n'a été organisé pour les nouveaux habitants depuis 2020 à cause du COVID), ou chaque association pourrait se présenter (même principe qu'auparavant lors des vœux du Maire).

La démission du président de Préty Pierres et Fleurs -Maurice THEVENOT- a été validée fin décembre. Madame Carole BOULAY propose son aide aux membres de l'association pour les différentes formalités à venir, une réunion sera nécessaire sur février ou mars.

Concernant le fleurissement, la remise du label se fera à Chatenoy-le-Royal le 3 février prochain.

S'agissant de l'association « Les Tréteaux du Platane », il manquerait encore 2 ou 3 personnes pour remonter la troupe.

8) Travaux d'enfouissement (rapporteur Monsieur le Maire)

- Finition au Champ Jean Maître et Chemin des Guérets : les travaux sont en cours.
- Prévisions Route de Pont Seille 2024/2025 : une réunion est à venir, date non encore connue, plan de circulation et espace de stationnement à étudier.

9) Point sur les bois, forêt et affouages (rapporteur Alain PINARD)

L'avancement des affouages est correct, certains ont d'ailleurs déjà presque fini. Par contre, il reste un affouage car une personne n'habitera finalement plus sur la commune.

S'agissant des grumes, le cubage et la vente auraient dû avoir lieu fin décembre, mais du retard a été pris. Les frênes sont cubés mais non enlevés, et concernant les chênes, rien n'est fait.

Le panneau NATURA 2000 ne cesse d'être révisé, il est censé être en fabrication...

Deux parcelles ont été repérées pour les ORE (Obligations Réelles Environnementales), un rendez-vous avec la réserve naturelle de La Truchère est à prévoir pour définir les possibilités.

10) Informations et questions diverses

- Madame Carole BOULAY informe l'assemblée que le bulletin municipal est en cours d'élaboration, de nombreux articles sont déjà parvenus.
- S'agissant des chiffres du dernier recensement, notre commune compte 590 habitants au 1^{er} janvier 2024, soit 11 de plus qu'au précédent recensement.
- Monsieur le Maire fait part de la réception d'une carte de vœux émanant du Galpon, ainsi qu'une invitation à leur Assemblée Générale qui se tiendra le 27 janvier prochain.
- Plusieurs administrés nous ont signalé le passage un peu trop intrusif d'un commercial d'Orange qui s'invite dans les domiciles pour faire ce qui semble être de la vente forcée.

9) Dates à retenir :

- 26/01 : CLECT
- 31/01 : Commission développement économique CCMT
- 01/02 : CCMT plénière à Saint-Gengoux
- 03/02 : Remise du Label Fleurissement
- 27/04 : Soirée de présentation aux nouveaux habitants

Prochaines séances Conseil municipal

- 12/03 : Compte administratif, de gestion et affectation des résultats 2023, subventions 2024 + autres points
- 09/04 : Budget Prévisionnel + autres points

Levée de la séance : 21h50

Le Secrétaire de séance,
Loïc COQUIN



Le Président de séance,
Xavier JOOS.



